

centre d'information
et d'orientation
Mantes-la-Jolie



académie
Versailles
Éducation
nationale



Après la 3^{ème}

Collège GALILEE
Limay

Jérémy BILLY
Psychologue de
l'Éducation Nationale

Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

**60 Boulevard du Maréchal Juin
78200 Mantes-la-Jolie
01 61 31 22 90**

- **Organisme public gratuit, ouvert à tous.**
 - **Horaires d'ouverture :**
 - du lundi au vendredi : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h**
 - le samedi : 9h-12h**
- Le CIO est ouvert pendant les petites vacances
et jusqu'à mi-juillet**

**Mr BILLY est présent au collège les lundis de 9h30 à
17h et les vendredis matins en semaine B**

=>Prendre rdv auprès de la CPE ou de Mr BILLY

et au CIO les mardis et vendredis après-midi (sans rdv)

Enseignement supérieur
(BTS, DUT, fac)

Insertion Professionnelle

Bac général

Bac techno

Bac pro

CAP

Terminale
générale

Terminale
techno

3ème année
de bac pro

2ème année
de CAP

1ère générale

1ère techno

2ème année
de bac pro

1ère année
de CAP

2nde

1ère année
de Bac pro

Voie générale et technologique

Voie professionnelle

Après le collège

LA VOIE PROFESSIONNELLE

Pour QUI?

Des élèves qui veulent acquérir des connaissances, des compétences et des savoir-faire dans un domaine professionnel précis.

OBJECTIF:

- **Préparer un diplôme** (CAP, Bac Pro) et **apprendre un métier** en 2 ou 3 ans après la 3^{ème}.
- S'insérer rapidement sur le marché du travail.
- Mais aussi permettre aux jeunes de poursuivre leurs études après le Bac Pro vers l'enseignement supérieur (BTS sur bon dossier).

ACCES:

- Sur avis du conseil de classe ou de la commission d'appel
- Affectation par une procédure informatisée (AFFELNET)

ATTENTION : UNE REFORME EST PREVUE POUR LE BAC PRO / LES INFORMATIONS CI-DESSUS SONT A PRENDRE AVEC PRECAUTION CAR ELLES PEUVENT CHANGER !!!

Bac pro (3 ans) :

- 31 heures par semaine d'enseignements généraux et professionnels
- Accompagnement personnalisé (2h30/semaine)
- Stage en entreprise : 22 semaines sur 3 ans

ATTENTION : UNE REFORME EST PREVUE POUR LE BAC PRO / LES INFORMATIONS CI-DESSUS SONT A PRENDRE AVEC PRECAUTION CAR ELLES PEUVENT CHANGER !!!

Le Certificat d'Aptitude Professionnel CAP (2 ans)

- **2 ans de formation dont 12 à 16 semaines de stage**
- **Très peu de CAP sont réservés au 3^{ème} générale (CAP petite enfance, coiffure), la plupart sont pour les 3^{ème} SEGPA/ULIS, DIMA**
- **1^{er} niveau de qualification**
- **Très professionnalisant**

ATTENTION : UNE REFORME EST PREVUE POUR LE CAP/ LES INFORMATIONS CI-DESSUS SONT A PRENDRE AVEC PRECAUTION CAR ELLES PEUVENT CHANGER !!!

Affectation en lycée professionnel

- L'affectation au lycées professionnel public est informatisée et gérée par le collège
- Pour les lycées professionnels privés, c'est aux parents de faire la démarche d'inscription auprès des établissements
- Dossier : l'élève peut formuler **5 vœux en lycée public**
- L'affectation tient compte :
 - des compétences
 - taux de pression
 - *Passpro** (pour certaines formations)

ATTENTION : UNE REFORME EST PREVUE POUR LE BAC PRO / LES INFORMATIONS CI-DESSUS SONT A PRENDRE AVEC PRECAUTION CAR ELLES PEUVENT CHANGER !!!

Critères d'affectation : les entretiens Passpro*

Passpro est un entretien d'information portant sur les formations et les métiers du domaine. Cet entretien est également l'occasion d'évaluer l'implication et la motivation de l'élève.

Pour préparer leur(s) entretien(s), les élèves devront fournir **une lettre de motivation** (guidée) qu'ils pourront élaborer à partir d'informations mises à leur disposition.

C'est le collège qui doit inscrire les élèves à cet entretien.

A l'issue de cet entretien, un avis sera émis puis converti en « points bonus » pris en compte pour l'affectation.

L'alternance

- **La famille doit faire une demande directement auprès des CFA** (Centres de Formation d'Apprentis): ce n'est pas le collège qui fait les démarches.
- Tests et entretiens possibles
- **Rechercher un maître d'apprentissage**
- **Signer un contrat** de travail entre employeur et apprenti
- Rémunération

La voie générale et technologique

■ Préparer un Bac général ou un Bac technologique

- En passant par une classe de Seconde générale et technologique
- En choisissant en fin de Seconde soit la nouvelle filière générale avec 3 enseignements de spécialité, soit une filière technologique

■ Poursuivre sa formation générale et technologique

- À temps plein en lycée
- Pas de stage en entreprise

■ Objectif : poursuite d'études

- 2 à 5 ans d'études supérieures en moyenne

Seconde générale et technologique (2GT)

ENSEIGNEMENTS COMMUNS

français 4h

histoire -
géographie 3h

langue vivante A
et langue vivante B¹ 5h 30

sciences économiques
et sociales 1h 30

mathématiques 4h

physique - chimie 3h

sciences de la vie
et de la Terre 1h 30

éducation physique
et sportive 2h

enseignement
moral et civique 18h/an

sciences numériques
et technologie 1h 30

Seconde générale et technologique (2GT)

ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS

UN ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL MAXIMUM AU CHOIX

arts	3 h
au choix parmi arts plastiques, cinéma - audiovisuel, danse, histoire des arts, musique, théâtre	
arts du cirque	6 h
écologie - agronomie - territoires - développement durable²	3 h
éducation physique et sportive	3 h
langues et cultures de l'Antiquité : latin ou grec³	3 h
langue vivante C¹	3 h

UN ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE MAXIMUM AU CHOIX

atelier artistique	72 h / an
biotechnologies	1 h 30
création et culture - design	6 h
création et innovation technologiques	1 h 30
hippologie et équitation ou autres pratiques sportives²	3 h
management et gestion	1 h 30
pratiques professionnelles²	3 h
pratiques sociales et culturelles²	3 h
santé et social	1 h 30
sciences de l'ingénieur	1 h 30
sciences et laboratoire	1 h 30

Les enseignements à capacités contraintes et les formations à recrutement particulier : pour ces enseignements l'affectation se fera selon des modalités particulières.

Option Création et culture design (6 heures – entretien PASSCCD – au Lycée Corbusier à Poissy)

Les classes européennes (Espagnol au lycée Condorcet à Limay et au lycée Senghor à Magnanville // Anglais uniquement au lycée Cordorcet)

Les sections internationaux (au lycée International de St Germain en Laye)

Les sections sportives

Les secondes spécifiques :

- **2nde spécifique hôtellerie** (au lycée d'Hôtellerie à Guyancourt)
- **2nde spécifique techniques de la musique et de la danse** (au lycée La Bruyère à Versailles)
- **2nde agricole** (au lycée Horticole à St Germain en Laye)
- **2nde spécifique métiers de la musique** (au lycée Vernant à Sèvres)

Les procédures d'orientation

2^{ème} trimestre

Demandes provisoire de la famille

Proposition provisoire du conseil de classe

Phase de dialogue

3^{ème} trimestre

Vœux définitifs

Vœux examinés par le conseil de classe
qui émet une proposition d'orientation

CONFORME

La proposition devient
**DECISION
D'ORIENTATION.**
Le chef d'établissement
ou son représentant la
notifie à la famille

NON CONFORME

Le chef d'établissement ou
son représentant reçoit la
famille et recueille leurs
observations. Il notifie sa
DECISION à l'issue du
dialogue en la motivant.

**Les parents acceptent
l'orientation proposée**

**Les parents refusent
l'orientation et font appel**



FICHE DE DIALOGUE¹
pour l'orientation à l'issue de la
CLASSE DE TROISIÈME

ÉTABLISSEMENT

Téléphone : Télécopie :

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

Numéro d'identifiant : Sexe :
Nom Prénom de l'élève : Date de naissance :/...../.....
Professeur principal : Classe fréquentée :
Représentant légal 1 :
Représentant légal 2 :

1^{ER} SEMESTRE ou 2^E TRIMESTRE : DEMANDE(S) DE LA FAMILLE / Intention(s) d'orientation

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Le passage en :

classez par ordre de préférence la ou les cases de votre choix (1, 2, 3)

2^{de} générale et technologique ou en 2^{de} spécifique

Vous pouvez préciser les enseignements optionnels ou, pour la seconde spécifique, la spécialité :

EO1/spécialité : EO2 :

2^{de} professionnelle

sous statut scolaire

sous statut d'apprenti

Vous pouvez préciser la spécialité ou famille de métiers :

1^{re} année de CAP

sous statut scolaire

sous statut d'apprenti

Vous pouvez préciser la spécialité :

À le

Signature du représentant légal 1 :

Signature du représentant légal 2 :

À remettre au professeur principal de la classe pour le/...../.....

1 Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs.

1^{ER} SEMESTRE ou 2^E TRIMESTRE : AVIS PROVISoire(S) D'ORIENTATION

Le conseil de classe répond au(x) demande(s) de la famille

Le passage en :

• 2^{de} générale et technologique ou en 2^{de} spécifique Favorable Défavorable Réservé

Enseignements optionnels conseillés - EO1 : EO2 :

• 2^{de} professionnelle Favorable Défavorable Réservé

Spécialité ou famille de métiers conseillée :

• 1^{re} année de CAP Favorable Défavorable Réservé

Spécialité conseillée :

Recommandation du conseil de classe pour une voie non demandée par la famille :

..... Spécialité/EO :

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et les recommandations éventuelles :

Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation. Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3^e trimestre.

RETOUR DE LA FAMILLE

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe.

À le

Signature du représentant légal 1 :

Signature du représentant légal 2 :

À remettre au professeur principal de la classe pour le/...../.....

2^E SEMESTRE ou 3^E TRIMESTRE : DEMANDE(S) DE LA FAMILLE / Choix définitif(s)

Nous demandons pour la rentrée prochaine :

Le passage en :

classez par ordre de préférence la ou les cases de votre choix (1, 2, 3)

2^{de} générale et technologique ou en 2^{de} spécifique

Vous pouvez préciser les enseignements optionnels (EO) ou, pour la seconde spécifique, la spécialité :

EO1/spécialité : EO2 :

2^{de} professionnelle

sous statut scolaire

sous statut d'apprenti

Vous pouvez préciser la spécialité ou famille de métiers :

1^{re} année de CAP

sous statut scolaire

sous statut d'apprenti

Vous pouvez préciser la spécialité :

À le

Signature du représentant légal 1 :

Signature du représentant légal 2 :

À remettre au professeur principal de la classe pour le/...../.....

Le dossier d'affectation

Remise des dossiers d'affectation à renseigner par les familles **au mois de Mai.**

Le vœu se définit par un couple : **Une voie d'orientation + un établissement.**

Les familles indiqueront uniquement les voies d'orientation et les établissements souhaités

Pour une orientation en voie générale et technologique :

Les familles pourront émettre 5 vœux au maximum. Parmi ces 5 vœux, une place leur sera réservée prioritairement au sein de leur établissement correspondant à leur zone géographique de proximité.

CALENDRIER DES PORTES OUVERTES 2019

	<u>les lycées</u>	<u>dates</u>
Bassin	Lycée Camille CLAUDEL – Mantel la Ville	samedi 30 mars 9h-12h30
	Lycée SAINT-EXUPERY – Mantel la Jolie	samedi 30 mars 9h-12h
	Lycée CONDORCET – Limay	samedi 6 avril 9h-12h
	Lycée Antoine LAVOISIER - Porcheville	samedi 6 avril 9h-12h30
	Lycée Jean ROSTAND – Mantel la Jolie	samedi 30 mars 9h-12h
	Lycée Léopold Sédar SENGHOR – Magnanville	samedi 6 avril 9h-12h
Yvelines	Lycée VAUCANSON – Les Mureaux	samedi 16 mars 9h-12h30
	Lycée Adrienne BOLLAND - Poissy	vendredi 15 février 14h-16h samedi 16 février 9h-16h
	Lycée Jules VERNE – Sartrouville	samedi 16 février 9h-16h
	Lycée VIOLLET LE DUC – Villiers St Frédéric	samedi 23 mars 9h-13h
	Lycée Hôtelier – Guyancourt	samedi 9 février 9h30-16h30

	<u>les lycées agricoles</u>	<u>Dates</u>
Bassin	Lycée agricole SULLY – Magnanville (privé)	samedi 19 janvier 9h30-17h30 samedi 16 février 13h30-17h30 samedi 23 mars 9h30-17h
Yvelines	Lycée agricole – St Germain en Laye	samedi 16 mars 9h-17h

MINI-STAGE

- Les élèves ont la possibilité de réaliser un/des mini-stage(s) dans une filière professionnelle afin de découvrir cette dernière
- Concerne uniquement la voie professionnelle (Bac pro et CAP)
- Permet à l'élève de confirmer ou non son projet professionnel avant de s'engager sur la fiche de vœux
- **Le mini-stage n'engage pas l'élève à formuler obligatoirement des vœux en lycée professionnel ou/et dans la filière où il a effectué son mini-stage**
- Possible également pour les élèves qui hésitent entre la voie professionnelle et la voie générale/technologique
- Le mini-stage se déroule au lycée professionnel, généralement sur ½ journée
- **Les élèves intéressés par les mini-stage doivent impérativement se manifester au plus vite auprès de leur professeur principal ou du Psychologue de l'Education Nationale pour les inscrire !**

Adresses utiles

Fiches formations bac pro et cap dans l'académie de Versailles et des documents très utiles :

- **site internet du CIO de Mantes la Jolie**

<http://www.ac-versailles.fr/cid106319/c-mantes-jolie.html>

- **site internet de l'ONISEP**

**Dates des journées portes ouvertes des lycées
dans l'académie de Versailles :**

http://www.ac-versailles.fr/public/jcms/p1_37479/journees-portes-ouvertes

**Forum des métiers et des formations de Buchelay
samedi 23 mars**

centre d'information
et d'orientation
Mantes-la-Jolie



académie
Versailles
Éducation
nationale



MERCI DE VOTRE ATTENTION